

DÉCISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 25
Nombre de membres présents : 21
Nombre de votants : 21
Date de la convocation : 07 mai 2024
Date de publication : 23 mai 2024

Membres présents :

Monsieur Jean-Pascal FICHERE	Monsieur Jean-Philippe LEFEVRE	Madame Joëlle LEPETZ
Monsieur Dominique MICHAUD	Monsieur Thierry GAUTHRAY-GUYENET	Madame Isabelle MANGIN
Monsieur Jean-Michel DAUBIGNEY	Monsieur Christophe MONNERET	Monsieur Jacques PECHINOT
Madame Nathalie JEANNET	Monsieur Jean-Yves ROY	Monsieur Thomas RYAT
Monsieur Olivier MEUGIN	Monsieur Jean-Luc CROISERAT	Monsieur Julien STOLZ
Monsieur Grégory SOLDAVINI	Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX	Madame Hélène THEVENIN
Monsieur Gérard FERNOUX-COUTENET	Madame Marie-Rose GUIBELIN	Monsieur Dominique TRONCIN

Membres excusés :

Madame Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE	Monsieur Bernard GUERRIN	Madame Séverine CALINON
Monsieur Maurice HOFFMANN		

Décision DB22/24

Objet : Modification du tableau des effectifs

Par délibération n°GD21/20 du 15 juillet 2020, le Bureau Communautaire a reçu délégation du Conseil Communautaire en matière de personnel et notamment pour la création, dans la limite des crédits budgétaires, des postes permanents du personnel titulaire et contractuel de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ou la modification du tableau fixant leur nombre et leur composition.

Quatre agents sont actuellement employés dans le cadre d'un contrat à durée déterminée pour faire face à un accroissement d'activité. Compte tenu des besoins du service, de l'ancienneté dans la collectivité des agents concernés et afin de pérenniser leur emploi, il convient de créer les postes correspondants.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **DE CRÉER** les postes suivants :

CATEGORIE C

- 1 adjoint d'animation à temps non complet à raison de 8 heures 15 hebdomadaires à compter du 6 juillet 2024,
- 1 adjoint d'animation à temps non complet à raison de 7 heures hebdomadaires à compter du 6 juillet 2024,
- 2 adjoints d'animation à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires à compter du 1er septembre 2024.

SCRUTIN POUR : 21
 CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente décision sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances
- Pôle Moyens et Ressources / Ressources Humaines

Fait à Dole, le 16 mai 2024.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Jean-Pascal FICHERE.

